



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) > [Agence de la consommation en matière financière du Canada](#)

> [Plans et rapports de l'organisation](#) > [Rapports financiers trimestriels](#)

Rapport financier trimestriel de l'ACFC pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1R 7Y2

www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere

ISSN 2816-783X

©Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par la ministre des Finances du Canada, août 2025.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for FCAC for the quarter ended June 30, 2025

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel (RFT) de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (l'ACFC ou l'Agence) a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

La Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ci-après la Loi) indique les fonctions ainsi que les pouvoirs en matière d'administration et d'application de la loi de l'ACFC, et énonce les articles des lois et règlements fédéraux dont elle veille à l'application.

Le RFT n'a fait l'objet d'aucun examen ni d'aucune vérification externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées à l'article 13 de la Loi. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, la

méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reste celle utilisée pour les autorisations de dépenser incluses dans le présent rapport.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les dépenses totales de l'ACFC pour le trimestre terminé le 30 juin 2025 se sont chiffrées à 13 104 982 \$, ce qui représente 75,0 % de ses dépenses budgétisées pour cette période (17 476 708 \$), comparativement à 83,2 % pour le même trimestre l'an dernier. L'écart de 4 371 726 \$ par rapport au budget en date du 30 juin 2025 est principalement attribuable aux dépenses plus faibles que prévues en ce qui a trait aux objets de coûts suivants : le personnel, en raison de retards dans la dotation de postes vacants (1 860 949 \$), les services professionnels, en raison de retards (1 923 535 \$), et tous les autres articles courants (587 242 \$).

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses totales de l'ACFC au cours de la période de trois mois qui s'est terminée le 30 juin 2025, qui s'élèvent à 13 104 982 \$, sont supérieures de 319 523 \$, ou 2,5 %. Cet écart est principalement attribuable à l'augmentation des frais de personnel (1 129 310 \$), qui a été compensée par des dépenses inférieures au titre des services professionnels (630 227 \$) et des coûts inférieurs en matière d'information (180 432 \$).

Risques et incertitudes

Gestion des risques auxquels l'organisation est exposée

L'environnement dans lequel l'ACFC mène ses activités comporte une gamme de risques pouvant nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si nombre de ces défis sont toujours présents, la mesure dans laquelle ils posent un risque financier pour les objectifs de l'ACFC varie en fonction des conditions économiques et financières ainsi que du contexte du secteur financier et de son impact sur les consommateurs de produits et services financiers. La capacité de l'ACFC de réaliser son mandat dépend de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle elle cerne, évalue, priorise et élabore des initiatives pour s'attaquer aux domaines où elle est le plus à risque.

Contexte économique, industriel et de surveillance

L'ACFC mène ses activités dans un marché financier en évolution rapide qui est notamment caractérisé par la complexité croissante des produits financiers et l'arrivée sur le marché de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Cette situation peut nuire à sa capacité de suivre le rythme des changements sur le marché.

L'ACFC doit continuer d'évaluer l'impact de ces changements et être prête à réaffecter les fonds tout en restant souple. Elle doit également rester à l'affût des nouveaux développements et des nouvelles discussions, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et tirer parti des possibilités qui en découlent, tout en gérant les risques afin d'assurer la réalisation continue de son mandat.

Risques financiers

Les risques financiers, principalement le risque de liquidité et le risque de crédit, sont suivis de très près et ils demeurent peu élevés.

Changements importants au chapitre des activités, du personnel et des programmes

L'Énoncé économique de l'automne 2024 prévoit des fonds supplémentaires pour l'ACFC sur trois ans, à compter de 2025-2026, afin de mettre en œuvre le Cadre canadien sur les services bancaires axés sur les consommateurs.

En 2025-2026, l'ACFC établira de nouvelles fonctions, ce qui comprendra l'embauche d'un sous-commissaire principal et la mise sur pied d'une équipe principale chargée de surveiller le Cadre. Les principales priorités comprennent l'élaboration de processus d'accréditation, de systèmes opérationnels, comme un registre public, et la réalisation de recherches sur les consommateurs pour orienter la mise en œuvre et la réglementation.

Les autorisations et les dépenses budgétaires liées à ce changement de mandat sont incluses dans l'information présentée en date du 30 juin 2025.

Approuvé par :

Shereen Benzvy Miller

Commissaire

25 juillet 2025

Werner Liedtke, CPA, CMA

Dirigeant principal des finances

17 juillet 2025

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2025-2026

Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	75 504 000 \$	13 104 982 \$	13 104 982 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	-	-	-
Autorisations totales	75 504 000 \$	13 104 982 \$	13 104 982 \$

Exercice 2024-2025

Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	63 823 215 \$	12 785 459 \$	12 785 459 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	-	-	-
Autorisations totales	63 823 215 \$	12 785 459 \$	12 785 459 \$

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* Incluent seulement les autorisations disponibles pour l'exercice à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2025-2026

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	49 080 321 \$	10 295 172 \$	10 295 172 \$
Transports et communications	923 083	113 825	113 825
Information	4 848 217	136 129	136 129
Services professionnels et spéciaux	14 705 197	1 387 070	1 387 070
Location	4 617 252	998 943	998 943
Services de réparation et d'entretien	1 711	450	450
Services publics, fournitures et approvisionnements	61 251	15 978	15 978
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	-	-	-

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Acquisition de matériel et d'outillage	468 582	121 876	121 876
Autres subventions et paiements	798 385	35 541	35 541
Dépenses budgétaires brutes totales	75 504 000 \$	13 104 982 \$	13 104 982 \$

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Exercice 2024-2025

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	42 532 383 \$	9 165 862 \$	9 165 862 \$
Transports et communications	747 233	143 904	143 904
Information	2 772 248	316 561	316 561

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Services professionnels et spéciaux	11 807 435	2 017 297	2 017 297
Location	4 418 112	974 615	974 615
Services de réparation et d'entretien	6 281	903	903
Services publics, fournitures et approvisionnements	57 880	10 880	10 880
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	684 207	65 273	65 273
Autres subventions et paiements	797 436	90 162	90 162
Dépenses budgétaires brutes totales	63 823 215 \$	12 785 459 \$	12 785 459 \$

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

De :

- **Agence de la consommation en matière financière du Canada**

Date de modification : 2025-08-26

$\frac{xx}{yy}$